

COMMUNE DE NÉRY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 8 avril 2021. Il a été établi avec la volonté :

* de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

* de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

* de mobiliser des subventions auprès des Services de l'Etat, Conseil Départemental et de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I- La Section de fonctionnement

a- Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées – locations diverses, concessions funéraires, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, diverses attributions et participations.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 554 971.81 €uros (l'excédent antérieur reporté est de 554 290.82 €uros) soit au total 1 109 262.63 €uros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts de l'emprunt à payer.

Les charges du personnel représentent 244 978.00 €uros (y compris les assurances, la médecine du travail)

Les dépenses de fonctionnement 2021 – Charges à caractère général-atténuation de produits- autres charges de gestion courante -charges financières (emprunt) dépenses imprévues- représentent 177 692.79 €uros.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissements sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution plus particulièrement la Dotation Globale de Fonctionnement (la baisse de cette dotation s'est amorcée significativement à partir de 2013).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

*** les impôts locaux**

En 2018 : 302 150.00 €uros

En 2019 : 328 695.00 €uros

En 2020 : 184 984.00 €uros (suppression progressive de la taxe d'habitation)

En 2021 : 266 359.00 €uros (hausse dû à la compensation de la TFB départementale -addition du taux départemental de 21.54 % 2020 et du taux communal de 20.78 % 2020 soit 42.32 %)

*** les dotations versées par l'Etat**

En 2017 : 120 222.00 €uros dont D.G.F de 60 110.00 €uros

En 2018 : 92 047.00 €uros dont D.G.F de 60 110.00 €uros

En 2019 : 96 727.00 €uros dont D.G.F de 58 054.00 €uros

En 2020 : 79 548 €uros dont D.G.F de 56 502 .00 €uros

En 2021 : 71 513.00 € dont D.G.F de 54 879.00 €uros

* recettes diverses

b- Les principales dépenses et recettes de la section

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|------------|---|--------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 177 692.79 | | |
| CHARGES DU PERSONNEL | 244 978.00 | REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNEL | 1 200.00 |
| ATTENUATION DE PRODUITS-FNGIR | 49 723.00 | PRODUITS DES SERVICES CONCESSIONS -LOCATIONS DIVERSES-SALAIRE CHAUFFEUR REGIE | 20 800.00 |
| AUTRE CHARGE GESTION COURANTE-ELUS-SUBVENTIONS ASSOCIATIONS-SUBVENTIOIN REGIE – COMPENSATIONS CHARGES TERRITORIALES | 138 273.37 | IMPOTS ET TAXES TAXES FONCIERES ET HABITATION, F.P.I.C, DROIT DE MUTATION | 368 434.00 |
| CHARGES FINANCIERES INTERET EMPRUNT | 200.00 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 116 647.17 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 550.00 | AUTRES PRODUITS-LOYERS LOCATIONS SALLE | 10 590.64 |
| DEPENSES IMPREVUES | 30 000.00 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 37 300.00 |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 641 417.16 | TOTAL RECETTES REELLES | 554 971.81 |
| VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | 30 000.00 | EXCEDENT REPORTE | 554 290.82 |
| TOTAL PRELEVEMENT PROFIT SECTION INVESTISSEMENT | 30 000.00 | | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 671 417.16 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 109 262.63 |

C -La Fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021

Concernant les ménages

Taxe Foncière sur le bâti 42.32 %

Taxe Foncière sur le non bâti 28.65 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 231 149 €uros

d- Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 75 437.17 €uros en nette diminution par rapport à l'an passé.

II.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses et recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens mobiliers, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de réalisation et la charge de l'emprunt.

En Recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus, le fonds de compensation de la T.V.A.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|--------------|--|--------------|
| IMMOBILISATIONS EN COURS PROGRAMMES TRAVAUX RESTES A REALISER | 936 040.39 | | 760 104.57 |
| IMMOBILISATIONS NOUVEAUX PROGRAMMES | - 219 428.16 | SUBVENTIONS | - 135 838.14 |
| CAPITAL EMPRUNT | 6 250.00 | Dont DOTATIONS (fctva TLE) | 39 000.00 |
| TOTAL REEL EXERCICE | 716 612.23 | TOTAL REEL EXERCICE | 624 266.43 |
| | | VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | 30 000.00 |
| | | REPORT INVESTISSEMENT ANTERIEUR | 212 010.93 |
| TOTAL | 716 612.23 | | 866 277.36 |

c) Les principaux projets pour l'année 2021 sont les suivants :

Programmes déjà engagés

- Achat de matériel et outillage pour l'atelier -opération 092 : 24 806.52 €
- Ecole maternelle -opération 101(changement du parquet) : 12 629.94 €
- Chapelle St Rieul du Hameau de Verrines – Tranche 2 -opération 104 : 150 477.27 €
- Mise aux normes PMR -Mairie-T1 -opération 108 : 7 668.00 €
- Défense incendie Hameau Huleux – opération 109 : 9 296.18.00 €
- Enfouissement des réseaux rue des Peupliers -T1- opération 111 : 178 421.77 €
- Enfouissement des réseaux rue des Peupliers -T2- opération 112 : 111 883.43 €
- Vidéoprotection Parc- Atelier du Parc – Opération 113 : 2 500.00 €
- Mise aux normes PMR- Ecole Primaire -T2 – opération 114 : 7 044.00 €
- Enfouissement des Réseaux Rue des Peupliers -T3- opération 115 – 24 168.92 €
- Mise aux normes PMR- Ecole Maternelle et Salle des Fêtes – opération 116 – 7 626.00 €
- Aménagement voiries Rurales -Hameau de Vaucelles – opération 117 : 42 260.00 €
- Réfection voiries rue Eglise Hameau Verrines—opération 118 : 19 824.00 €
- Abords Salle des Fêtes-opération 119 : 35 532.00 €

Nouveaux programmes

- Aménagements paysagers mobiliers -opération 120 : 10 000 €
- Espace Détente intergénérationnel -opération 121 : 25 000 €
- Eglise st Martin Néry-Opération N 122 (chauffage de l'église) : 20 000 €
- Aménagement P.M.R rue des Peupliers-Opération 123 (trottoirs...) : 15 000 €
- Ecole primaire Néry- Opération 124 (tableaux numériques...) : 7 400 €

d) Les subventions d'investissements prévues sont :

- L'Etat – D.E.T.R : 221 350.97 €
- Conseil Départemental : 151 760.00 €
- Agglomération de la Région de Compiègne-SEZEO : 118 311.78 €

Etat de la dette

La commune reste en contrat pour un emprunt concernant le renforcement des réseaux de Verrines

Capital au 4/02/2010 : 75 000.00 €

Taux : 3.29 %

Capital restant dû au 31/12/2021 : 0 €

Montant des annuités : 6 312.50 €

Le montant de la dette par habitant reste faible, à 9.47 € par habitant, contre une moyenne nationale pour une commune de notre taille voir graphiques et statistiques de l'A.M. F ci-joint annexés

Documents annexés

Vue d'ensemble – Présentation Générale du Budget

IV. La Régie des Transports – Budget Annexe

Le budget de la Régie des transports s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation pour :

45 537.44 €

Les Dépenses d'exploitation se répartissent comme suit :

Les charges à caractère Général : carburants et entretien du car

Les charges du personnel : salaire du Chauffeur /charges patronales

Les amortissements

Les Recettes d'exploitation se répartissent comme suit :

Transports d'élèves-participation des autres communes

Subvention départementale pour le transport des enfants en maternelle et primaire

Subvention communale (servant à équilibrer le budget en fonctionnement) soit 25 473.37 €

Le budget de la Régie des Transports en Investissement

Dépenses : 0.00 € Recettes : 69 038.50 € (amortissements cumulés sur 4 ans et F.C.T.V.A de 2019 perçu pour l'achat du car soit 20 078.50 €)

Pour Rappel l'amortissement du car scolaire est de : 12 240.00 € sur dix années

Documents annexés

Présentation Générale du Budget -vue d'ensemble

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121.26 L3121.17 L4132.16 L5211.46 L5421.5 L5621.9 L5721.6 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Néry le 13.04.2021

Le Maire